DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 25 mai 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4177-2021 Phase 2.
Cause tarifaire 2022-2023 d'Énergir.
Demande de renseignement no. 2 à Énergir par l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Énergir par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j.
c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ)*.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4177-2021 – CAUSE TARIFAIRE 2022-2023 D'ÉNERGIR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2
À ÉNERGIR

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4177-2021, Pièce B-0073, Énergir-J, Doc. 5, page 8, lignes 1 à 8 et tableau 4 page 8:

> *Cette estimation du budget supplémentaire de 7,9 M$ a été déterminée en tenant compte du solde budgétaire observé au 31 mars 2022 de 2,1 M$ illustré au tableau 1 et après l'analyse des 167 demandes de subventions associées à des projets en cours de réalisation, dont 49 ont de fortes probabilités d'être complétés et les subventions versées d'ici le 30 septembre 2022. Ces 49 projets proviennent principalement du secteur industriel et pourraient générer environ 13,7 Mm³ d'économies d'énergie nettes, contribuant significativement à l'atteinte de la cible annuelle des économies d'énergie, cible intégrée au Plan directeur en efficacité et innovation énergétiques 2018-2023.*

Demande(s) :

2.1.1 Est-ce qu'il serait possible que ces projets soient retardés par les disponibilités d'équipements spécialisés qui affectent la chaîne d'approvisionnement ? Veuillez élaborer. Comment votre demande serait-elle alors modifiée ?

2.1.2 Est-ce qu'il serait possible que ces projets soient affectés par l'inflation ou sont-ils réalisés à coût fixe ? Veuillez élaborer. Comment votre demande serait-elle alors modifiée ?

2.1.3 Est-ce qu'il serait possible que ce programme soit affecté (positivement ou négativement) par la mise en œuvre du programme de décarbonation des bâtiments ? Veuillez élaborer. Comment votre demande serait-elle alors modifiée ?

_____